**Appel à Manifestation d’intérêt – Label bas carbone mangrove et forêts marécageuses**

**🡺 Bénéficiez de financements pour vos projets de restauration de mangroves et forêts marécageuses dans le cadre du Label bas-carbone !**

**Sommaire**

[1. Le dispositif du Label bas-carbone et la méthodologie mangrove 1](#_Toc155798128)

[2. hummingbirds et proposition de collaboration 2](#_Toc155798129)

[3. Procédure à suivre pour répondre à cet appel à manifestation d’intérêt 3](#_Toc155798130)

[4. Informations complémentaires et liens vers la documentation officielle 4](#_Toc155798131)

1. Le dispositif du Label bas-carbone et la méthodologie mangrove
2. Le Label bas-carbone

Le Label bas-carbone (LBC) est un dispositif français créé en 2018 et piloté depuis par le Ministère de la Transition Energétique (MTE). Il constitue le premier cadre de certification climatique volontaire de l’État en France qui valorise les projets visant à réduire les émissions et séquestrer du carbone. Il a pour objectif de contribuer aux engagements climatiques de la France à horizon 2050.

Le label valorise des projets à impact (dans les secteurs forestiers, agricoles, du bâtiment et des transports principalement) et reconnait officiellement des Réductions d’Emissions (RE) générées par ces projets. Chaque RE représente une tonne équivalente de dioxyde de carbone (CO2e) *retirée* de l'atmosphère ou *évitée* grâce au projet mené. En d'autres termes,

1 Réduction d’Emission = 1 tonne de CO2e.

Ces Réductions d’Emissions sont des produits financiers qui seront vendus à des acteurs désireux d’alléger leur impactenvironnemental : entreprises privées, mais aussi particuliers, collectivités ou institutions publiques. Pour ces acteurs, l’achat de RE permet de contribuer directement au financement d’un projet de réduction d’émission de gaz à effet de serre sur le territoire français. Le dispositif permet ainsi de faciliter la mise en relation des porteurs de projet et des financeurs bénéficiaires des RE des projets.

A noter que les RE ne sont pas échangeables une fois vendues, ce qui protège le marché de toute dérive spéculative.

Chaque projet de réductions d’émissions est labellisé selon une méthode approuvée par le ministère en charge de l’environnement. Il existe différentes méthodes, chacune spécifique à un type de projet (dans les domaines des espaces naturels, de la forêt, l’agriculture le bâtiment et les transports, par exemple : boisement pour le domaine de la forêt, écométhane pour le domaine de l’agriculture …). Ces méthodes établissent les conditions d’éligibilité et de vérification des projets, et offrent un cadre robuste pour calculer les réductions d’émissions de gaz à effet de serre du projet.

1. La méthode mangroves et forêts marécageuses

En novembre 2023, la méthode sur la restauration de mangroves et de forêts marécageuses a été approuvée par le MTE. Les porteurs de projets des Départements et Régions d’Outre-Mer (DROM) peuvent désormais mobiliser le dispositif de labellisation bas-carbone pour faire financer des projets de restauration de ces écosystèmes sur les littoraux.

La méthode s’applique à des projets menés dans des mangroves ou des forêts marécageuses dégradées (ayant un taux de couverture inférieur à 60%). Elle vise à valoriser le stockage de carbone associé à des activités de restauration mises en œuvre suite aux dégradations identifiées. Ces activités de restauration peuvent être :

* «passives » via l’amélioration des conditions physico-chimiques du site, ou
* « actives » via l’introduction (plantation) d’espèces végétales.

Les activités éligibles au LBC incluent notamment l’amélioration des conditions hydrologiques du site, la gestion améliorée des espèces végétales, la gestion améliorée de l’apport sédimentaire et des caractéristiques salines, la plantation d’espèces végétales quand cela est nécessaire, l’amélioration de la qualité de l’eau...

Ces projets devront avoir une durée de 10 ans, et sont renouvelables 2 fois pour une durée totale maximale de 30 ans.

1. Comment hummingbirds peut vous aider pour votre projet de restauration
2. Présentation d’hummingbirds

hummingbirds est un développeur et financeur de projets de Solutions fondées sur la Nature. Il soutient le déploiement de projets de conservation et de restauration d’écosystèmes, pour lesquels il mobilise la finance carbone volontaire.

Ses principaux axes d'intervention sont :

- les forêts tropicales et tempérées ;

- l'agroforesterie et l'agriculture régénérative ;

- les zones humides, les tourbières et les écosystèmes côtiers.

L’équipe mène ses actions en Europe depuis ses bureaux parisien et madrilène, et sur l’ensemble de la ceinture tropicale depuis ses cinq bureaux régionaux à Mexico, Sao Paulo, Abidjan, Nairobi et Melbourne. Cet ancrage local permet à hummingbirds d'avoir une compréhension fine des écosystèmes locaux, et d'agir au plus près des enjeux socio-économiques.

hummingbirds aspire humblement à inverser les trajectoires du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité, en se positionnant comme intermédiaire entre financeurs du secteur privé et développeurs de projet sur le terrain. Selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), les actions de protection, restauration ou d’amélioration de la gestion des puits de carbone naturels – ce que nous appelons au sens large les « Solutions fondées sur la Nature » - pourraient contribuer jusqu'à un tiers de nos efforts pour réduire nos émissions de CO2e d'ici à 2030.   
A cet égard, hummingbirds a contribué à lancer plus de 20 projets de SfN depuis sa création, se positionnant comme acteur de premier plan en France et à l’international.

En France, hummingbirds opère sous l’égide du Label bas-carbone comme facilitateur de projets. Il apporte en amont un pré-financement au porteur de projet pour permettre au projet d’être lancé, en échange des droits sur les Réductions d’Emissions générées par le projet. En 2023, hummingbirds a permis le lancement de projets de boisement et de reboisement dans l’hexagone sur 200 ha, développés avec ses partenaires forestiers Fransylva Services et Alliance Forêts Bois.

Les écosystèmes de mangroves et forêts marécageuses font partie intégrante du spectre d’intervention d’hummingbirds. En 2023, hummingbirds notamment contribué à la mise en œuvre du projet Papariko au Kenya, qui a été conçu pour apporter une réponse directe et efficace à la dégradation des mangroves sur la côte kenyane. Papariko est un projet de restauration de mangroves utilisant un modèle communautaire pour fournir des compétences et des emplois aux communautés locales qui dépendent des mangroves pour leur subsistance.

Lien site web hummingbirds: <https://hummingbirds.eu/>

Page LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/hummingbirds-nbs/>

1. Proposition de collaboration

hummingbirds souhaite permettre aux projets de restauration d’écosystèmes de voir le jour en les préfinançant et en accompagnant le porteur de projet dans le processus de certification, le libérant ainsi de la contrainte financière et administrative.

hummingbirds se propose d’accompagner financièrement et administrativement les porteurs de projets liés à la mangrove ultramarine intéressés par le dispositif du Label bas-carbone pour monter un projet de restauration. Plus précisément, hummingbirds souhaite mettre à disposition son expertise pour :

* guider le porteur de projet dans le montage des activités, pour élaborer un itinéraire technique aligné avec les conditions d’éligibilité du Label bas-carbone ;
* préfinancer la mise en place des activités de projet :
* accompagner le porteur de projets sur la procédure de labellisation de son projet, de sa notification à sa validation par le MTE ; et
* identifier un financeur final, qui pourra bénéficier des Réductions d’Emissions générées par le projet mené.

Cet appel à manifestation d’intérêt (AMI) est ainsi une invitation à tous les porteurs de projet des DROM susceptibles de pouvoir bénéficier d’une labellisation bas-carbone (voir critères de sélection ci-dessous) et désireux d’entreprendre un projet de restauration de mangroves ou de forêts marécageuses à prendre contact avec hummingbirds. L’échange à suivre pourra permettre de leur donner plus d’informations, de répondre à leurs questions et d’évaluer ensemble la pertinence d’un projet sous ce dispositif.

c) Critères de sélection

Les critères de sélection de cet appel correspondent aux critères d’éligibilité au Label bas-carbone pour un projet de restauration de mangrove, tels que spécifiés dans la méthodologie.

Les projets éligibles au financement du LBC doivent démontrer les caractéristiques suivantes :

Le projet doit être mené dans un de ces territoires : Guadeloupe, Martinique, Guyane ou Mayotte. Les Collectivités d’Outre-Mer ne sont pas éligibles.

* Le projet doit être envisagé sur une durée d’au moins 10 ans, jusqu’à 30 ans.
* Le porteur de projet doit pouvoir prouver son habilitation à intervenir sur le territoire proposé.
* Le projet doit être additionnel :
* il ne doit pas répondre à une obligation légale de remise en état du site. Par exemple, les projets développés dans le cadre de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et paysages ne sont pas éligibles.
* aucune subvention régionale ou nationale spécifique à l’activité de projet n’est déjà proposée pour financer les activités proposées par le projet.
* Les aides publiques disponibles ne couvrent pas le financement de toutes les activités prévues dans le cadre du projet.
* Les aides existantes ne sont pas suffisantes et ne permettent pas de couvrir l’ensemble des besoins du projet.

Le projet doit s’étendre sur plusieurs hectares, idéalement au moins 10 ha.

Il n’y a pas de critère de budget minimal ni maximal.

1. Procédure à suivre pour répondre à cet appel à manifestation d’intérêt

Les porteurs de projets intéressés sont priés d’adresser un mail à l’adresse [hello@hummingbirds.eu](mailto:hello@hummingbirds.eu) en y incluant :

1. La fiche de candidature dûment remplie, dont le template est fourni par hummingbirds sur la page Web de l’Appel à Manifestation d’Intérêt.
2. L’ensemble des documents annexes appuyant la candidature du porteur de projet.

Dans la fiche de candidature, il est demandé de fournir les informations suivantes :

* Une présentation synthétique de votre projet comprenant ses caractéristiques (Nom / Lieu/ Taille / Description résumée / Durée envisagée de 10, 20 ou 30 ans)
* Une présentation du porteur de projets (Nom / Statut légal / Année de création / Description activités / Autres projets déjà réalisés / Adresse postale / Adresse mail / Site web / Contact responsable)

Dans la mesure du possible également :

* Justification du droit de gestion sur la zone considérée pour le projet
* Eléments cartographiques.
* Description de la dégradation de la mangrove sur la zone avec explication de ses causes
* Description des activités de restauration envisagées : activités, indicateurs de moyens, indicateurs de résultat (le porteur de projet pourra trouver un document standard fourni sur le modèle de la méthodologie)
* Coûts estimés des travaux du projet.
* Photos

Les candidatures devront être envoyées **avant le 30 juin 2024**.

hummingbirds reprendra contact avec les candidats sélectionnés **avant le 31 juillet 2024**.

Les porteurs de projet peuvent adresser toutes leurs questions à la même adresse mail [hello@hummingbirds.eu](mailto:hello@hummingbirds.eu).

1. Informations complémentaires et liens vers la documentation officielle

Les porteurs de projets pourront retrouver toutes les informations concernant le Label bas-carbone sur le site officiel du gouvernement : <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/>.

Il pourront également consulter la méthodologie « Restauration de mangroves et de forêts marécageuses » : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/methode-label-bas-carbone-de-restauration-des-a2910.html>

Replay du webinaire organisé par Le Ministère de la Transition énergétique et I4CE :

<https://www.youtube.com/watch?v=Blgm2BRCvsQ>